

# Loi approuvant le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2022 (13297)

*du 1<sup>er</sup> mars 2024*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du  
4 octobre 2013;  
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du  
22 septembre 2017;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du  
10 décembre 2014;  
vu le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour  
l'année 2022;  
vu la décision du conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de  
Genève du 27 mars 2023,  
décrète ce qui suit :

## **Article unique Rapport de gestion**

Le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour  
l'année 2022 est approuvé.